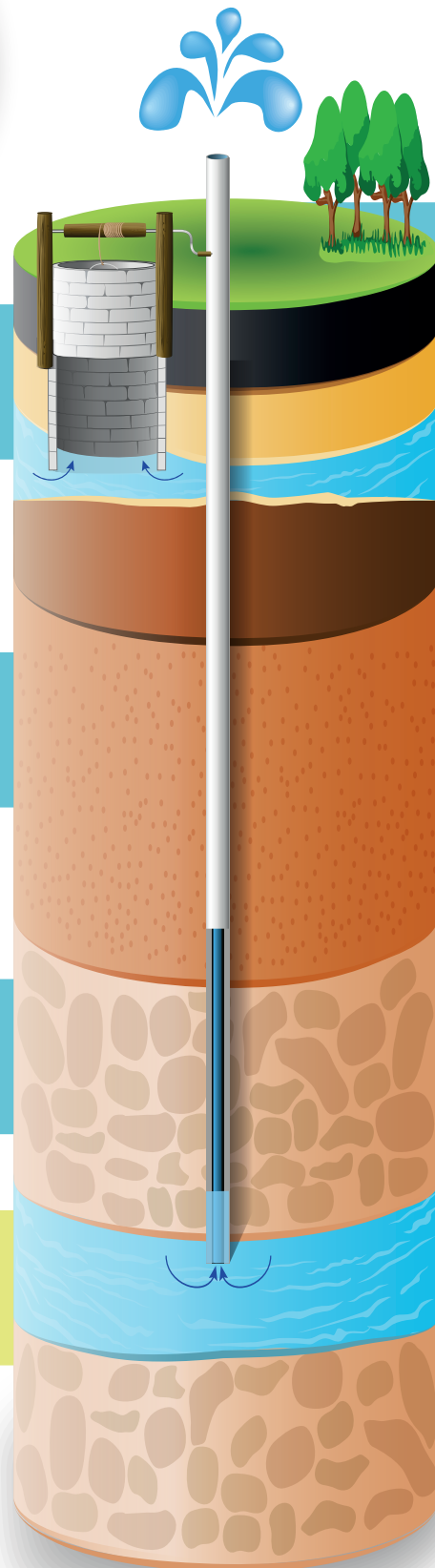


ÉTAT DU PLAN D'ACTION PUITS 7

LÉGENDE

- Complété
- En cours
- En pause
- À réaliser



9

Mise en marche
du puits.

Mise en service :
octobre 2024

10

7

Mandat de conception
des plans, des devis et
surveillance de l'ingénieur.

Contrat de
réalisation
et transport.

8

Demande du certificat
d'autorisation au MELCC
(avec accompagnement
du génie-conseil).

6

4

Demande
d'autorisation de la
CPTAQ (si requis).

Exécution des études
complémentaires
demandées par
le MELCC.

5

3

Servitude
à obtenir.

Rapport
hydrogéologique
du puits.

2

Construction et
forage du puits.

1